

Fin de carrière : une iniquité entre public et privé !

La FAEN a adressé il y a quelques jours un courrier à Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, à propos de récentes modifications législatives apportant des avantages en matière d'aménagement de fin de carrière aux seuls salariés du secteur privé.

Cette inégalité de traitement apparaît après la disparition progressive de tous les aménagements qui existaient jusque là pour les salariés du public : des disparitions qui ont souvent été expliquées par des questions... d'équité entre les salariés !

La FAEN a donc demandé la transposition du dispositif d'aménagement des fins de carrière dans le statut de Fonction publique ainsi que dans le Code des pensions civiles et militaires.

Nous vous tiendrons informés des suites données à notre demande.

L'Académie française dit « non » à la réforme du collège !

Une déclaration de l'Académie française a été adoptée le mois dernier à l'unanimité de ses membres à propos de la réforme du collège, estimant « nécessaire de reconsidérer les principes et dispositions des réformes proposées ».

C'est surtout l'affaiblissement des disciplines fondamentales, et leur remplacement par des enseignements interdisciplinaires qui suscitent l'inquiétude des membres, craignant « une dispersion des savoirs, une fragmentation des contenus préjudiciable aux élèves en difficulté ».

La FAEN a déjà dénoncé les effets néfastes de cette mauvaise réforme, particulièrement pour les élèves en difficulté qui risquent d'être perdus et mis plus encore qu'aujourd'hui en situation d'échec. La place faite à l'enseignement de la langue française risque d'être moindre : phénomène inquiétant pour tous les élèves pour lesquels la maîtrise de notre langue est loin d'être acquise, alors qu'elle constitue un préalable indispensable à l'acquisition d'autres savoirs. Les académiciens ont aussi dénoncé la mise sur un pied d'égalité du Grec et du Latin avec les langues régionales, notoirement mal considérées par le ministère, ce qui démontre bien la piètre idée que les réformateurs se font des « humanités ».

La ministre est néanmoins restée sourde à cette déclaration.

Sa réponse est d'une stérilité qui se passe de commentaires. Les membres de l'Académie Française rejoignent donc le camp de plus en plus garni des frondeurs de cette réforme qui menace notre enseignement.

Résultats des concours d'enseignement : le bilan s'affine

Les résultats d'admission commencent à être connus pour les concours d'enseignement 2015. Dans le second degré, pour les CAPES externe, trois disciplines sont encore une fois déficitaires : les mathématiques (343 postes non pourvus), l'Éducation musicale (28 postes non pourvus) et la Langue des Signes (2 postes). Pour l'agrégation externe, seule l'Éducation musicale ne fait pas le plein (26 postes non pourvus).

Dans le premier degré, les résultats sont bien pires : 800 postes restent non pourvus sur l'ensemble de la France, dont plus de 40% sur les seules académies de Versailles et Créteil. Seules 8 académies atteignent les 100% de postes pourvus (Guadeloupe, Rennes, Clermont-Ferrand, La Réunion, Martinique, Nantes, Nice et Poitiers).

Les étudiants restent les principaux candidats à ces concours (près de 60% des candidats). Dans le premier degré, 200 lauréats font partie des bénéficiaires du dispositif Emploi Avenir Professeur, qui disparaît à partir de la rentrée : ce sont autant d'opportunités en moins de pourvoir des postes à l'avenir pour le Ministère, qui a pourtant poussé la provocation jusqu'à se féliciter de la « progression » des recrutements ! Les statistiques donnent en effet une augmentation de +155% du nombre de candidatures dans le premier degré, mais il ne faut pas oublier que cet afflux s'explique essentiellement par la présence aux concours rénovés des anciens candidats de la section exceptionnelle, sans lesquels, l'augmentation serait inférieure à 30%, et que l'on reste de toute façon fort éloigné des quelques 60 000 candidats qui se présentaient encore à ces concours en 2004 (ils n'étaient déjà plus que 20 000 en 2013).

La désaffection des concours d'enseignement est donc un phénomène durable qui va en s'aggravant de plus en plus vite, depuis plus de dix ans, ce que la situation particulière dans le premier degré pour cette année ne saurait faire oublier.

